Moins de médicaments, plus de pertinence: le défi de la déprescription

Compte Test - 2025-04-06 19:05:27 - Vu sur pharmacie.ma

La déprescription, qui consiste à réduire ou arrêter certains traitements médicamenteux devenus inadaptés ou inutiles, apparaît comme une réponse aux problèmes croissants de polymédication, de surconsommationde médicaments et de risques iatrogènes. Cette démarche, bien que porteuse de nombreux bénéfices sanitaires, économiques et environ nementaux, suscite encore des interrogations quant à sa mise en œuvre concrète, notamment en officine. Lors d'un colloque organisé à Strasbourg par l'OMéDIT Grand Est, les pharmaciens ont souligné l'importance d'une coordination étroite entre médecins, pharmaciens et patients pour garantir son efficacité. Si la déprescription est déjà une pratique courante à l'hôpital, elle progresse plus lentement en ville. Elle concerne principalement certaines classes thérapeutiques comme les inhibiteurs de la pompe à protons, les benzodiazépines, les antidépresseurs ou encore les médicaments à service médical rendu insuffisant et ceux inappropriés chez les personnes âgées. Des outils comme les ordonnances de déprescription ou des cartes de suivi sont proposés pour accompagner cette pratique, dans un cadre qui sera renforcé dans les mois à venir. Les professionnels insistent sur le fait que la déprescription n'est pas une opposition à la prescription mais son prolongement naturel, une forme de «prescription adaptée». Elle ne consiste pas simplement à retirer des boîtes de médicaments, mais à engager une réflexion globale et individualisée, intégrant les besoins réels du patient, son évolution clinique et les risques liés à la poursuite de certains traitements. Cependant, cette démarche nécessite une pédagogie rigoureuse et la participation active du patient. Mal comprise, elle peut provoquer méfiance ou rejet, notamment si le patient perçoit l'arrêt d'un traitement comme une privation injustifiée. D'où l'importance d'un dialogue clair, dès la prescription initiale, sur la possible durée du traitement. Enfin, les pharmaciens rappellent qu'ils ne doivent pas être pénalisés financièrement pour avoir participé à cette démarche, et plaident pour que la déprescription soit reconnue et rémunérée comme un véritable acte pharmaceutique à part entière.